

Minister for
International
Trade



Ministre du
Commerce
extérieur

NO 156

Le 30 juillet 1990

LE SECRÉTARIAT DU GATT SOUSCRIT AUX RÉFORMES DES POLITIQUES COMMERCIALES ET ÉCONOMIQUES DU CANADA

Ottawa--L'honorable John Crosbie, ministre du Commerce extérieur, a reçu avec plaisir le rapport du Secrétariat du GATT sur la politique économique et commerciale du Canada, publié aujourd'hui à Genève. Ce rapport précise que les récentes initiatives commerciales et économiques du Canada contribueront à augmenter le degré de souplesse et d'adaptation de l'économie canadienne, la rendant ainsi plus concurrentielle sur les marchés mondiaux.

"Nous sommes heureux que le GATT ait appuyé notre programme de renouveau économique", a déclaré M. Crosbie. "Nous croyons que les réformes apportées à la politique commerciale, comme l'Accord de libre-échange et l'Uruguay Round des négociations commerciales multilatérales, sont essentielles à notre stratégie de compétitivité."

Le rapport indique également que les négociations commerciales multilatérales de Genève offrent l'occasion d'intégrer davantage l'économie canadienne à un système commercial mondial renforcé. "Nous sommes d'accord avec cette remarque", d'indiquer M. Crosbie. "Notre grande priorité est d'assurer le succès de l'Uruguay Round qui se termine à Bruxelles, en décembre. Nous prévoyons tirer le plus grand profit possible des résultats du cycle de négociations pour nous assurer une prospérité ininterrompue."

Le rapport du Secrétariat du GATT sur la politique commerciale et économique du Canada constitue pour les parties contractantes du GATT un document d'information qui doit servir à l'examen de la politique commerciale du Canada lors de la réunion du Conseil, qui se tient à Genève aujourd'hui. Le Conseil examine en outre un rapport préparé par le Canada sur les politiques commerciales et économiques canadiennes, également publié aujourd'hui à Genève.

La politique commerciale du Canada fait l'objet d'un examen en vertu du Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC). Le MEPC prévoit l'examen de la politique commerciale par les parties contractantes du GATT, dans le but d'améliorer la surveillance multilatérale des politiques commerciales nationales et de rehausser le degré de transparence au sein du système commercial international.